

	Lundi 8 Janvier	Mardi 9 Janvier	Jeudi 11 Janvier	Vendredi 12 Janvier
ENTREES	Avocat BIO mayonnaise	Salade de pâte au chorizo et mimolette	Pamplemousse BIO rose au sucre	Pizza au chèvre
	ou Salade verte BIO au thon	ou Salade de pommes de terre au thon	ou Betteraves rouges BIO râpée	ou Pizza raclette
	ou Carottes BIO et tomme de brebis	ou Œufs mayonnaise	ou Radis BIO au beurre	ou Pizza aux lardons*
	ou Céleri rémoulade	ou Salade verte BIO emmental	ou Champignons crus BIO mayonnaise	ou Salade verte BIO emmental
PLATS PRINCIPAL	Steak haché frais BIO	Chippolatas aux herbes* ou Andouillette grillée *	Tartiflette maison*	Escalope de dinde au kiri
	Pané végétarien au fromage	ou Poisson du marché	ou Truffade Auvergnate maison*	ou Filet de poisson frais
ACCOMPAGNEMENTS	Poêlée ratatouille	Haricots verts BIO	Salade verte BIO	Riz pilaf BIO
	ou Poêlée de légumes	ou Poêlée de légumes		ou Poêlée de légumes
FROMAGES - SALADE	Salade verte BIO	Salade verte BIO	Salade verte BIO	Salade verte BIO
		Fromages variés	Fromages variés	Fromages variés
DESSERTS	Fruits frais BIO de saison + Galette Briochée ou frangipane	Yaourt BIO aux fruits mixés ou Fromage blanc BIO	Purée de pommes BIO ou Purée de pommes fraise ou banane BIO	Fruits frais BIO de saison
	ou Fruits de saison BIO	ou Fruits de saison BIO	ou Fruits de saison BIO	ou Fruits de saison

Arrêté du 17 décembre 2002, les viandes bovines servies proviennent de France - Les plats suivis d'un * contiennent du porc.
Décret 2015-447 du 17 avril 2015 : Les allergènes présents dans les différentes préparations sont disponibles auprès des personnes qui servent les plats chauds

Entrées contenant plus de 15% de lipides 4 repas sur 20 maximum	Entrées crudités 10 repas sur 20 minimum	Plats ou accompagnement de produits frais ou pré-frit contenant plus de 15% de lipides 4 repas sur 20 maximum	Plat ayant un rapport protéine / lipides inférieur ou égal à 1 2 repas sur 20 maximum	Plat de poisson ayant un rapport protéines / lipides supérieur ou égal à 2 4 repas sur 20 minimum
Viande non hachées de bœuf, veau ou d'agneau, et abats de boucherie 4 repas sur 20 minimum	Préparations ou plats prêts à consommer à base de viande, de poisson, d'œuf et/ou fromage, contenant moins de 70% de viande, de poisson ou d'œuf 4 repas sur 20 maximum	Légumes cuits, autres que secs, seuls ou en mélange, contenant au moins 50% de légumes 10 repas sur 20 minimum	Légumes secs, féculents ou céréales, seuls ou en mélange 10 repas sur 20 minimum	Fromages contenant au moins 150mg de calcium par portion 8 repas sur 20 minimum
Fromages contenant au moins 100mg et moins de 150mg de calcium par portion 4 repas sur 20 minimum	Produits laitiers ou dessert lactés contenant au moins 100mg de calcium, et moins de 5g de lipides par portion 6 repas sur 20 minimum	Desserts contenant plus de 15% de lipides, et plus de 20g de glucides simples totaux par portion 3 repas sur 20 maximum	Desserts contenant moins de 15% de lipides, et plus de 20g de glucides simples totaux par portion 4 repas sur 20 maximum	Dessert de fruits crus 8 repas sur 20 minimum